

22



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 13 janvier 2010

**Quatrième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

le mercredi 13 janvier 2010

10 h

Prière.

M^{me} Blaney (Rothesay) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Howland Ridge, de Millville, de Nackawic, de Maple Ridge, de Knowlesville, de Rockland, de Zealand, de Hawkins Corner, de Hainesville et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 103.)

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Dieppe, de Lewisville et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 104.)

M^{me} Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Nasonworth, de Saint John, de Fredericton, de Millville, de Southampton, de Nackawic, de Temperance Vale, de Prince William, de New Maryland, de Nortondale, de Rossville, de Hawkshaw et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 105.)

M. D. Graham (Carleton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Bear Island, de Bedell, de Nackawic, de Pokiok, de Campbell Settlement, d'Upper Caverhill, de Millville, de Stairs Hill et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 106.)

M. Olscamp (Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Sackville et des environs, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec et qui exhortent le gouvernement à mettre fin aux négociations avec Hydro-Québec. (Pétition 107.)

M^{me} Poirier (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Temperance Vale, de Nackawic, de Ritchie, de Rossville, de Pokiok, de Hanwell, de Shediac, de Prince William et des environs de ces agglomérations, qui s'opposent à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec. (Pétition 108.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. MacIntyre :

27, *Loi concernant le Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. P. Robichaud, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 14 janvier 2010 : motion 22, reprise du débat sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 23 puis deuxième lecture du projet de loi 24.

L'hon. M. Byrne, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de Communications Nouveau-Brunswick, de Services Nouveau-Brunswick et du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Fraser.

La séance, suspendue à 14 h 30, reprend à 14 h 40 sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud assume la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la présidence.

La séance, suspendue à 16 h 16, reprend à 16 h 22 sous la présidence de M. Fraser.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2010-2011
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Services Nouveau-Brunswick - Prestation de services gouvernementaux	20 031 000
Services Nouveau-Brunswick - Provision pour les évaluations foncières	6 466 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère des Entreprises
Nouveau-Brunswick pour 2008-2009

(12 janvier 2010).